

Note de présentation Dispositif « Ici, demandez Angela » à Toulouse



La Mairie de Toulouse est en cours de déploiement, sur son territoire, du dispositif national « Demandez Angela », déjà mise en place dans de plusieurs communes françaises (Paris, Lyon, Bordeaux, Nîmes, Rouen, Nantes...).

Ce dispositif vise à mettre en œuvre un réseau de lieux sûrs (bars, hôtels, commerces, établissements accueillant du public...) à l'échelle du territoire toulousain, avec pour principe de permettre à une personne qui ne se sent pas en sécurité ou se sent harcelée, de trouver refuge dans l'un des établissements partenaires – identifié grâce au sticker sur sa vitrine – et de demander « Angela ».

La participation des commerçants et responsables d'établissements publics comprendra un ensemble d'assistance, d'information et de communication, à savoir :

- porter assistance et soutenir toutes personnes se réfugiant dans leur établissement et demandant « Angela » ;
- informer et impliquer leurs employés dans la mise en œuvre du dispositif, notamment en leur permettant de suivre une sensibilisation gratuite et obligatoire de deux heures, dispensée par la Mairie de Toulouse (Mission égalité diversités et Mission CMSPD-CLSPD) ;
- communiquer leur participation au dispositif, de manière visible et durable, au grand public, ainsi qu'à leurs clients, via les supports de communication qui leur seront fournis (stickers, plaquette d'informations...) ;
- à l'issue de la sensibilisation obligatoire de 2 heures, signature de la Charte d'engagement dans le dispositif « Demandez Angela ».

Les responsables des commerces et établissements qui souhaitent rejoindre le dispositif doivent faire acte de candidature à dispositif.angela@mairie-toulouse.fr. Cette adresse permet également de poser des questions. Elle est à disposition des commerçants et responsables d'établissements, des élus et des agents de la collectivité.